

AFFAIRE N° 24. - Cession gratuite à l'A. R. F. R. M. O. d'une parcelle de terrain acquise de la S. I. D. R., pour l'implantation d'un centre de formation pré-professionnelle.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 4 FEVRIER 1969, vous aviez décidé la mise à la disposition de l'A. R. F. R. M. O. d'une parcelle de terrain de 5 800 m<sup>2</sup>, située dans le lotissement du Chaudron, en vue de l'implantation d'un centre de formation pré-professionnelle.

S'agissant en fait d'une cession, il convient de m'autoriser à céder, gratuitement à l'A. R. F. R. M. O., pour un franc symbolique, la parcelle de 5 800 m<sup>2</sup> acquise de la S. I. D. R., dans le lotissement du Chaudron, en vue de la création d'un centre de formation pré-professionnelle.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. CHANE KUNE. - Monsieur le Maire, ne pourrait-on pas émettre le voeu que la cour du Centre soit aménagée proprement ?

LE MAIRE. - Nous allons faire connaître ce voeu du Conseil à l'A. R. F. R. M. O.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

lu  
Saint-Denis, le 8 décembre  
1973  
par le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé : S. Brauet  
une copie certifiée conforme  
à l'Archiv. des Affaires  
Financières  
R. Lesyn